

OFFRE DE SERVICES 2023

Numéro de déclaration : 11752245275

NOS OFFRES DE FORMATION

Des formations Inter-établissements et Services

Elles sont centrées sur un domaine et ses techniques, à l'intention des équipes de direction, des personnels et bénévoles d'association.

Des formations intra-établissements et Services

Des actions de formation "sur mesure" : l'équipe de la FAS IdF, à votre demande, analyse avec vous la transposition et l'adaptation des formations inter-établissements, ou en construit, en fonction de vos besoins dans votre institution.

Des formations en intra-collectif

Formations sur mesure réalisées à destination de structures rassemblant plusieurs personnes morales dans la perspective d'une coopération.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 STAGES INTER-ETABLISSEMENTS

1.1 INSCRIPTION

La demande d'inscription se fait par écrit. L'inscription est validée par la convention signée (en double exemplaire) et le règlement du stage.

1.2 ANNULATION

Tout stage commencé est dû. Toute annulation doit nous parvenir par écrit au moins 15 jours avant le début du stage, il sera alors remboursé.

En cas de non-respect de ce délai, le montant intégral du stage est dû. En cas de force majeure (maladie / pièce justificative), un remboursement ou d'autres dates vous sont proposées dans la mesure du possible.

Le déroulement effectif du stage est lié au nombre de participants : la FAS IdF se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage jusqu'à trois jours avant la date prévue.

1.3 PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme, en euros, toutes taxes comprises. Les frais de restauration ne sont pas compris dans le tarif du stage.

2 MONTAGE DES STAGES INTRA-ETABLISSEMENTS OU INTRA COLLECTIF:

Pour toute demande, prendre contact avec l'équipe de la FAS IdF. Un projet est élaboré et transmis. Une fois le projet accepté, une convention en double exemplaire est établie et signée entre les parties avant la formation, qui spécifie notamment le tarif, le lieu, les horaires et les modalités de paiement.

2.1 INFORMATION PREALABLE AUX STAGIAIRES :

Avant son inscription définitive, sont envoyés pour le stagiaire la fiche de formation avec les objectifs de la formation, le programme, les méthodes pédagogiques, les modes d'évaluation, les horaires et lieu, les titres et qualités du formateur, ainsi qu'un règlement intérieur (pour les formations organisées à la FAS IdF).

2.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Une feuille d'émargement est signée par les participants au stage et par le formateur par demi-journée.

Une attestation de formation est délivrée en fin de formation (conformément à l'article L.6353-1 al.2 du Code du travail) en double exemplaire. Un exemplaire est destiné au stagiaire, l'autre est destiné à l'employeur pour la prise en charge de la formation par l'OPCA.

Une fiche d'évaluation de l'action de formation est remplie par le stagiaire en fin de formation et remise à la FAS IdF.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

TÉL 01 43 15 80 10

INFORMATIONS PRATIQUES

N° de déclaration : 11752245275

N° de SIRET : 384 342 143 000 60

Adresse : 30 boulevard de Chanzy

93100 Montreuil

Horaires

9 H 30 — 17 H 30

(accueil à partir de 9 H 15)

Sauf les vendredis : 9 H 00 — 17 H 00

Lieu

Il est précisé sur la convocation qui vous sera adressée au plus tard 7 jours avant le début du stage.

Protection des données

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription en formation ne serviront que dans le cadre de la formation.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent personnellement. Ce droit peut être exercé par voie électronique à l'adresse email suivante : formation@federationsolidarite-idf.org .

Réclamations :

Pour toute réclamation, contacter la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France:
formation@federationsolidarite-idf.org